

COMMUNIQUÉ DE PRESSE



STRASBOURG, LE 13 OCTOBRE 2021

SÉCURITÉ ROUTIÈRE AUX PASSAGES À NIVEAU CAMPAGNE DE SENSIBILISATION À LA SÉCURITÉ ET AUX TRAINS CROISEURS ENTRE REIMS ET EPERNAY.

Les services de SNCF Réseau reçoivent régulièrement des signalements de riverains et d'automobilistes à propos de potentiels dysfonctionnements aux passages à niveau de la ligne n° 74000 entre Reims et Epernay. Les contrôles de vérification menés par les équipes de SNCF Réseau Grand Est n'ont relevé aucun dysfonctionnement.

La méconnaissance du fonctionnement de ces passages à niveau automatiques à deux demi-barrières de type SAL2 ainsi que l'augmentation du nombre de trains engendrée par la mise en place du cadencement sur l'Etoile de Reims peut expliquer ces signalements réguliers.

C'est pourquoi la direction territoriale Grand Est SNCF Réseau poursuit son action en déployant une nouvelle campagne de prévention sur les règles de sécurité des passages à niveau et les trains croiseurs.

LES TRAINS CROISEURS DE LA LIGNE REIMS-EPERNAY



La ligne SNCF Reims-Epernay est à voie unique d'Aÿ-Champagne à Trois-Puits. Pour permettre le passage des trains en sens inverse, les gares d'Avenay, Germaine et Rilly-la-Montagne possèdent une seconde voie d'évitement. Le train attend ainsi sur cette voie le passage du train venant dans l'autre sens, dit « train croiseur ».

A l'approche d'un passage à niveau automatique équipé de demi-barrières et d'une signalisation automatique lumineuse, les usagers de la route doivent impérativement marquer l'arrêt devant le feu rouge fixe ou clignotant. Ils doivent être particulièrement attentifs aux trains croiseurs : lorsque les barrières d'un passage à niveau se relèvent juste après le passage d'un train, celles-ci peuvent se bloquer pendant leur ascension avant de redescendre pour annoncer le passage d'un train en sens inverse. Il est extrêmement dangereux et strictement interdit de s'engager lorsque les barrières sont fermées ou en mouvement.

CAMPAGNE DE SENSIBILISATION SUR LES TRAINS CROISEURS

La sécurité est la première des priorités de SNCF Réseau et il est essentiel de faire prendre conscience aux voyageurs des risques qui peuvent être encourus si les règles élémentaires de sécurité ne sont pas respectées.

Dans la lignée de la précédente campagne de sensibilisation qui avait été déployée à l'été 2020, cette campagne repose sur les actions suivantes :

- Du 26 août au 9 septembre, un spot de prévention sur les trains croiseurs aux passages à niveau a été diffusé sur Facebook et Instagram dans le cadre d'une campagne sponsorisée géolocalisée autour des communes traversées par la ligne 74000.
- Du 08 septembre au 05 octobre, diffusion de ce même spot avant toutes les séances du cinéma « Le Palace » d'Épernay.
- Du 24 septembre au début du mois de novembre, diffusion du spot vidéo et radio dans les médias locaux.
- Envoi de supports de prévention aux entreprises de transport de voyageurs et de marchandises pour sensibiliser leurs conducteurs au fonctionnement particulier des trains croiseurs et aux règles de sécurité à respecter aux passages à niveau.
- Prise de contact avec les établissements scolaires du secteur pour déterminer avec eux les possibilités d'interventions auprès des jeunes du CM1 à la Terminale. Chaque année, près de 550 agents SNCF volontaires interviennent en classe auprès d'environ 225 000 élèves, dans le cadre d'une convention de partenariat signée avec le ministère de l'Éducation nationale. Fondées sur la pédagogie par l'expérience, les animations placent l'élève dans des situations concrètes liées à leur expérience quotidienne : aux abords des voies, sur un quai ou dans un train, aux passages à niveau.

En utilisant ces canaux de diffusion, SNCF Réseau souhaite toucher les automobilistes avant et après leur trajet pour qu'ils adaptent leur comportement en assimilant mieux la notion de trains croiseurs.

Visionner le spot de prévention : <https://www.youtube.com/watch?v=nkuo0B0Anh4>

Calendrier de la campagne



UN MESSAGE CLÉ PORTÉ PAR SNCF RÉSEAU ET LA SÉCURITÉ ROUTIÈRE



Les passages à niveau constituent un carrefour singulier entre la route et la voie ferrée. Les principales causes d'accidents sont le manque de vigilance, l'impatience et l'ignorance du risque. Piétons, deux-roues, automobilistes, conducteurs professionnels... restons vigilants.

Dans 98% des cas, les accidents aux passages à niveau sont liés à un non-respect du code de la route.

Le code de la route précise que « *la priorité de passage appartient aux matériels circulant normalement sur cette voie ferrée* », « *Tout conducteur doit marquer l'arrêt absolu devant un feu de signalisation rouge, fixe ou clignotant* ».

En cas de non-respect du code de la route, le conducteur encourt :

- en cas de franchissement d'un passage à niveau : à partir de 135€ d'amende et le retrait de 4 points sur le permis de conduire,
- en cas d'excès de vitesse : les mêmes sanctions que celles encourues sur les routes. À savoir, pour les infractions les plus graves : une amende forfaitaire jusqu'à 3 750 € ; un retrait jusqu'à 6 points sur le permis de conduire ; une suspension de 3 ans du permis de conduire, à partir de 30 km/h au-dessus de la limitation de vitesse ; une immobilisation et/ou confiscation du véhicule, à partir de 40 km/h au-dessus de la limitation de vitesse ; une peine de 3 ans de prison, en cas de récidive d'excès de vitesse supérieure ou égale à 50 km/h.

CHIFFRES CLÉS

- Chaque année, on compte **une centaine de collisions entraînant la mort de 15 à 30 personnes**. Ces accidents sont en grande majorité la conséquence d'infractions au code de la route. **Entre janvier et juin 2021, sept collisions dont une mortelle sont survenues dans le Grand Est.**
- Un train lancé à 100 km/h nécessite 1000 mètres pour s'arrêter tandis qu'une voiture met 80 mètres.
- On dénombre au total 15 038 passages à niveau sur le réseau ferré national exploité, franchis chaque jour par 16 millions de véhicules.
- SNCF Réseau consacre chaque année 120 millions d'euros à la maintenance des passages à niveau et près de 800 000 euros à la mise en œuvre d'actions de sensibilisation auprès du grand public. 33 millions d'€ ont été investis en 2020 pour la suppression de passages à niveau et 17 M€ pour l'amélioration de la sécurité aux passages à niveau.

À PROPOS DE SNCF RESEAU

Pour répondre aux besoins croissants de mobilité et développer le mode ferroviaire au service de la transition écologique, SNCF Réseau développe l'offre de service pour le fret et le marché voyageurs sur les 28 000 kilomètres de ligne dont il assure l'entretien, la modernisation et la sécurité. Gestionnaire du réseau, il commercialise et garantit l'accès neutre et équitable à l'infrastructure. Partenaire des pouvoirs publics, des territoires et des entreprises ferroviaires, SNCF Réseau a pour priorité absolue la satisfaction de ses clients. L'entreprise compte 53 000 collaborateurs pour un chiffre d'affaires de près de 5,9 milliards d'euros en 2020.

www.sncf-reseau.com

CONTACTS PRESSE

Florence PINTO D'OLIVEIRA, Directeur de la communication et du dialogue territorial

SNCF Réseau, Direction Territoriale Grand Est

Tél. 06 79 62 86 92

florence.pinto@reseau.sncf.fr